

# Formulaire d'inscription



Marché de Noël



Ce document doit être retourné avant le vendredi 17 octobre 2025,  
à l'adresse mail ci-dessous :  
champagneleroyfmpereetfils@orange.fr

Nom du commerce :

Contact référent :

Adresse :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Activité du commerce :

Articles mis en vente lors du marché de Noël :

<b>Barnum - en extérieur - 3x3m - Pour Weekend</b> <i>Place limitée, sous réserve de disponibilité</i>	<b>20€</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Barnum - en extérieur - 2x 3x3m - Pour Weekend</b> <i>Place limitée, sous réserve de disponibilité</i>	<b>40€</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Food-truck - Pour Weekend</b>	<b>50€</b>	<input type="checkbox"/>

Nous vous laissons le soin de venir avec votre matériel (barnums, enrouleurs, tables, ect)

Date et signature :

Attention = chaque exposant sera responsable du stationnement de son véhicule et de son matériel.

## Les horaires d'ouverture au public du marché de Noël

Le samedi 29 novembre 2025 de 9h00 à 17h30

Le dimanche 30 novembre 2025 de 9h00 à 17h30

L'accès au marché de Noël est gratuit pour le public



Pour les dossiers qui auront reçu un avis favorable, le versement d'une caution de 200€ sera demandé à l'inscription et vous sera rendu après l'évènement .

Le paiement du week end , vous sera réclamé avec votre dossier d inscription afin de le valider définitivement .

Sans règlement de la caution dans les délais impartis, la candidature sera annulée.

### Installation

- Un petit coup de main vous sera demandé le vendredi après-midi pour l'installation du barnum buvette et repas.
- Pour l'installation, le samedi à partir de 7h pour les stands 2x 3x3m et 8h pour les 3x3m (une entraide conjointe est préconisée pour une entente conviviale). Un café et une petite brioche vous seront offertes.

### Annulation

- Au delà de 30 jours avant le début de la manifestation : la moitié de la somme déjà versée sera remboursée.
- Moins de 30 jours avant le début de la manifestation : aucun remboursement ne pourra être effectué.
- En cas de force majeure ou autres motifs "graves" (décès d'un proche, maladie, accident...) sur justificatifs dont la pertinence sera laissée à l'appréciation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera remboursé.

Si le marché de Noël devait être annulé du fait de l'organisateur, les fonds seraient intégralement remboursés sans intérêt. Le retard d'ouverture, une fermeture anticipée ou tous autres motifs ( mauvais chiffre d'affaires, conditions météorologiques) ne pourront, en aucun cas, donner lieu à remboursement ou dédommagement.

Pieces justificatives : photocopie de pièce d'identité, assurance RC